



Accueil de loisirs Les copains du Lac

PROJET PEDAGOGIQUE des mercredis 2024-2025



Pourquoi choisir un accueil collectif ?

La **rencontre avec les autres**, dans toute sa diversité, est source **d'ouverture et d'apprentissage**. Grâce aux autres, l'enfant apprend à se comprendre, à se construire. Aux Copains Du Lac, notre pédagogie et notre fonctionnement visent à la prise en compte, aussi **individualisée** que possible, des besoins et des attentes de chacun.

Le mercredi est un temps en milieu de semaine pour permettre aux enfants de souffler et récupérer.

Nos objectifs pédagogiques:

Permettre le développement de l'autonomie et encourager la responsabilisation

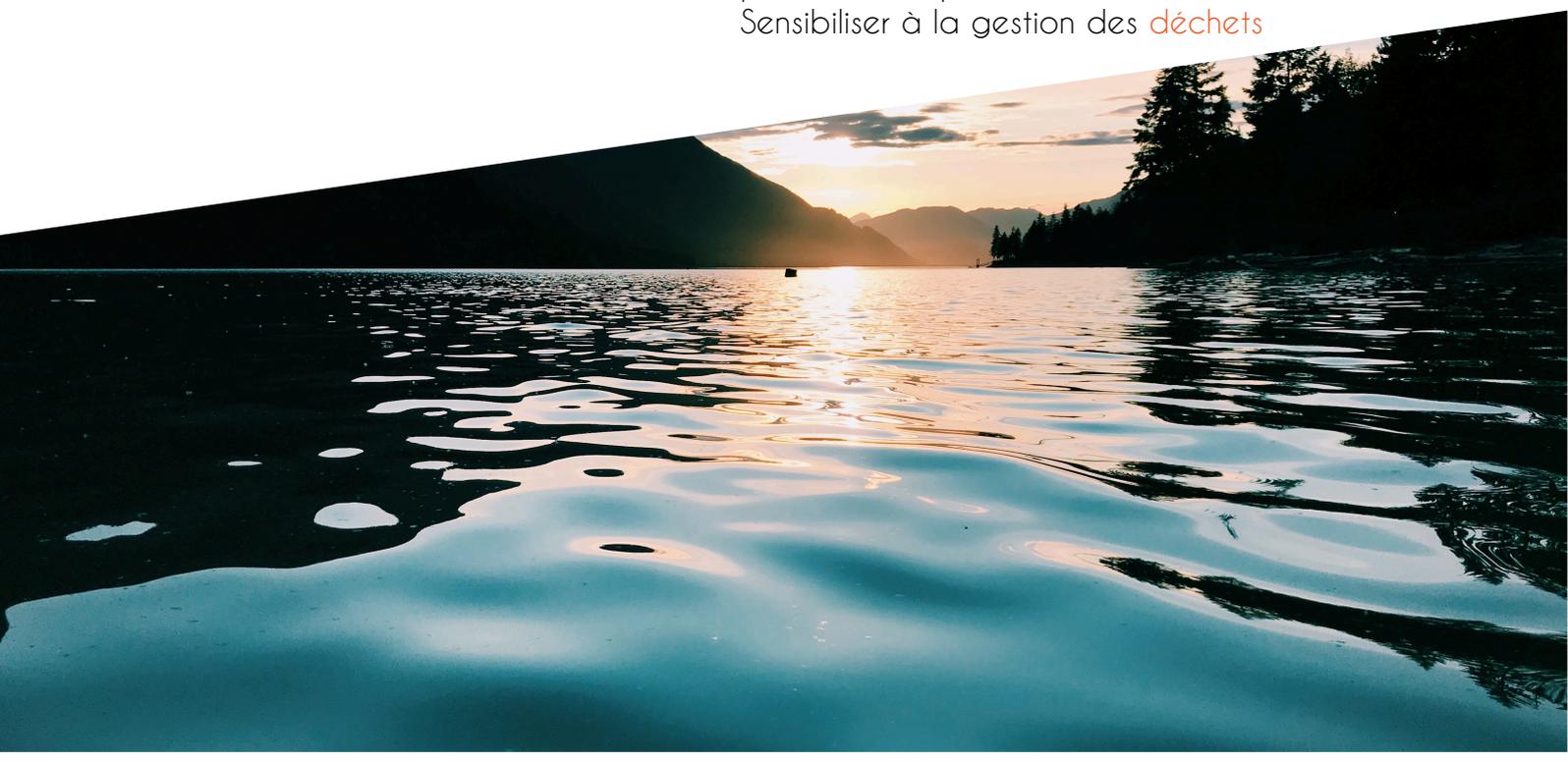
Permettre que l'enfant réponde à **ses besoins physiologiques** de manière autonome et qu'il soit à **l'écoute de son rythme**
L'encourager à **trouver sa place** parmi les autres et dans le **rythme** de la journée
Contribuer à ce qu'il soit **capable de choisir** et capable de faire sans l'adulte
Laisser la possibilité à l'enfant de donner **son avis**

Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant et le vivre ensemble

Proposer des **activités créatives** et de diverses natures (sportives, ludiques, culturelles...) et laisser la possibilité à l'enfant de jouer en temps libre, de souffler.
Impulser une **meilleure connaissance de soi** par les émotions
Prendre en compte chaque enfant dans son **individualité** et **communiquer avec les familles**
Permettre la rencontre et l'échange **intergénérationnel**

S'engager pour l'environnement

Proposer des activités favorisant le **réemploi**
Faciliter une meilleure **connaissance de son territoire** pour mieux le préserver
Sensibiliser à la gestion des **déchets**



Accueil de loisirs Les copains du Lac

PROJET PEDAGOGIQUE des mercredis 2024-2025



Modalités d'accueil

Nous nous engageons à accueillir tous les enfants âgés de 3 à 13 ans, quelque soit le lieu de résidence, la situation sociale et les éventuelles maladies et handicaps. Concernant ces derniers, chaque demande fera l'objet d'un temps d'échange avec la famille afin d'évaluer les modalités nécessaires à la prise en charge. Seuls les enfants ayant un risque marqué de contagiosité se verront refuser l'accès temporairement.

HORAIRES De 7h30 à 18h en non stop.

LIEUX Locaux de l'école C. Pégoud à Montferrat, la cantine, la salle de motricité, la cour et la salle des fêtes ainsi que les espaces extérieurs de jeux collectifs ponctuellement.

EFFECTIFS Capacité d'accueil maximum de 60 enfants dont 24 de moins de 6 ans.
Une directrice, un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

SORTIES Les enfants pourront être déplacés en bus ou en minibus conduits par les animateurs ayant le permis depuis au moins 2 ans.

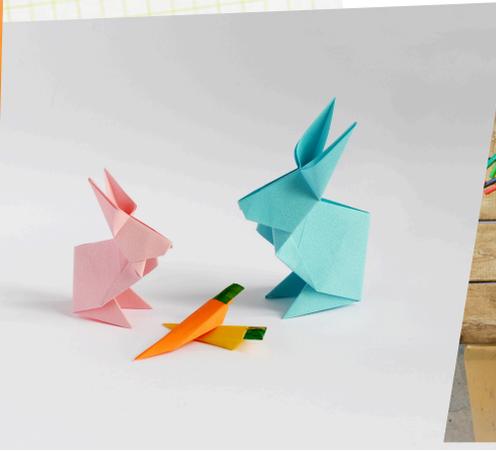
RESTAURATION

Les repas sont livrés en liaison froide par un traiteur. Ils sont réchauffés dans les locaux de la cantine par l'équipe, qui assure le service avec les enfants.

TARIFS Les tarifs varient en fonction du quotient familial de 9 à 20,50 € par journée.
Pour les habitants des communes extérieures, une majoration de 20% sera appliquée.
Pour plus de précision, rendez-vous sur notre site internet.

Contact

Les Copains du Lac www.aej-tourdulac.fr
Vanessa DIDIER, directrice Accueil de Loisirs
> direction@aej-tourdulac.fr
07 87 17 29 21





Accueil de loisirs *Les copains du Lac*

PROJET PEDAGOGIQUE des mercredis 2024-2025



Modalités d'inscription

Le dossier de l'enfant à jour : fiches de renseignements & sanitaires datées et signées + copie du carnet de vaccination + attestation de responsabilité civile à jour.

Inscription en ligne sur notre portail familles.

Modalités d'évaluation

A la fin de la période, un bilan est réalisé à partir d'un retour quantitatif et qualitatif des enfants, des familles et des animateurs en lien avec les objectifs pédagogiques de la période écoulée.

Annulations

Une inscription peut être annulée, directement sur le portail familles, si les délais suivants sont respectés -le dimanche soir précédent le mercredi, dans la limite de 10 demandes par enfant et par année scolaire.

En dehors de ces délais et au-delà de ce quota, toute absence ou annulation sera facturée.

Sur justificatif médical, seuls les repas non annulables (48h avant) seront facturés.

